

Au31 – CR Audition Tënk

30/03/26 à 16h

Personne auditionnée : Frédéric Blacher

Présents : Anita Karlik, Pierre Mariotti, Joseph Minster, Jocelyn Monchamp

Contexte de l'audition

Cette audition s'inscrit dans les travaux conduits par le projet national pour l'avenir de l'audiovisuel en bibliothèque publique, piloté par l'association Images en bibliothèques. Elle vise à recueillir le point de vue de Tënk — plateforme de VOD spécialisée dans le cinéma documentaire de création et présente dans plusieurs réseaux de lecture publique — sur les deux chantiers qui structurent la réflexion collective : l'offre audiovisuelle en médiathèque et les enjeux de curation et d'éditorialisation.

Frédéric Blacher, responsable du développement commercial de Tënk et pilote de l'offre collective depuis deux ans, a été invité à présenter le modèle de la plateforme et à répondre aux questions formulées collectivement par les membres des groupes de travail. Les échanges ont permis d'aborder à la fois la dimension stratégique, les aspects techniques, les conditions de la médiation et les perspectives d'évolution à court et moyen terme.

1. Offre audiovisuelle en médiathèque

Une plateforme construite autour d'une identité éditoriale forte

A l'origine une plateforme pour le grand public

Tënk n'a pas été conçue au départ comme une ressource collective destinée aux médiathèques. Elle a d'abord été une plateforme à destination du public individuel, avec une intention à destination du grand public clairement assumée. La plateforme existe depuis dix ans et s'est construite autour d'une ligne directrice très marquée : le cinéma documentaire de création. Ce positionnement est indissociable de son ancrage institutionnel dans l'écosystème de Lussas, où se tiennent les États généraux du documentaire. Tënk a en effet été fondée par Jean-Marie Barbe, également à l'origine de ces États généraux, ce qui explique la forte cohérence entre l'identité culturelle de la plateforme et ses engagements en faveur de la création documentaire.

Il importe de souligner ce point de départ : Tënk n'est pas née comme un outil de bibliothèque, mais comme un projet artistique et culturel autonome. C'est cette spécificité qui définit à la fois ses forces — une ligne éditoriale cohérente, une programmation humaine et exigeante, une reconnaissance dans le milieu du documentaire — et certaines limites structurelles dans ses modalités d'intégration aux environnements documentaires des établissements.

Un positionnement hors catalogue généraliste

Tënk ne se présente pas comme une plateforme de catalogue classique. Elle ne propose pas une agrégation de titres issus de maisons de production sous forme de bouquet à large spectre. Chaque

film est choisi pour ses qualités propres, ce qui implique autant de négociations de droits que de films sélectionnés, et des ayants droit distincts pour chaque œuvre. Ce modèle de sélection au cas par cas — proche d'une logique de pré-achat comparable à celle des chaînes de télévision, mais sur un créneau extrêmement spécialisé — permet une diversité réelle : formats courts et longs, films documentaires qui interrogent les frontières avec la fiction, productions issues de zones de production très variées dans le monde.

Cette architecture implique que Tënk ne saurait être un outil d'accès universel au documentaire, mais un espace de rencontre avec un certain type de documentaire : le documentaire de création, exigeant, non formaté, non soumis à la logique des 52 ou 26 minutes de la télévision. Pour les médiathèques, cela suppose une réflexion sur la complémentarité de cette offre avec d'autres ressources audiovisuelles, plutôt que sa substitution à un besoin plus généraliste.

La structuration de l'offre collective : un processus en cours de consolidation

Une autonomisation récente, consécutive à la fermeture d'Indy Lab

L'offre collective de Tënk s'est d'abord développée avec l'appui de prestataires extérieurs, notamment Indy Lab, qui intégraient Tënk dans des bouquets. Cette expérience a dégagé un enseignement clair : les établissements n'étaient pas satisfaits de cette formule composite, où l'identité de Tënk se diluait dans un ensemble peu lisible. La fermeture d'Indy Lab a contraint Tënk à autonomiser entièrement son offre collective en interne, ce qui constitue un tournant à la fois technique et stratégique.

Les deux années écoulées ont été consacrées à ce chantier : développements techniques en 2024, mise en œuvre opérationnelle en 2025. La relation directe avec les établissements a produit des résultats nettement meilleurs en termes de dialogue, de lisibilité de l'offre et de fidélisation. Frédéric Blacher indique que plus de 90 % des clients renouvellent leur contrat annuellement, chiffre qu'il situe même probablement au-delà de 95 %, ce qui témoigne d'une satisfaction globale une fois la relation en direct établie.

Deux modes d'accès au service de la diversité des structures

Tënk propose deux modalités d'accès pour l'offre collective, conçues pour s'adapter à la diversité des établissements en termes de volume d'utilisateurs et d'infrastructure numérique. Le premier mode repose sur des codes d'accès distribués aux usagers, adaptés à des volumes de quelques centaines d'utilisateurs potentiels : chaque utilisateur se crée un abonnement annuel à partir de ce code. Le second mode est un accès en SSO (« single sign-on »), intégré au portail de l'établissement, destiné aux volumes plus importants et aux structures souhaitant une expérience d'accès fluide et transparent depuis leur environnement documentaire habituel.

La distinction entre ces deux modes n'est pas seulement technique : elle conditionne plusieurs aspects de l'expérience utilisateur. Ainsi, le catalogue de location de Tënk — constitué des films qui ont terminé leur période de diffusion tournante — est accessible aux usagers en mode code d'accès, mais pas à ceux qui accèdent via le SSO. Cette limite, liée à des contraintes contractuelles avec les ayants droit, a été identifiée lors des échanges avec le comité d'évaluation de la Bpi : la visibilité de titres uniquement accessibles à la location, sans possibilité de les consulter dans le cadre de l'abonnement collectif, peut être perçue comme une forme de promotion commerciale inadaptée à un contexte de service public.

Tënk a engagé un développement d'interface en réponse à cette préoccupation : un encart informera les usagers que leur abonnement collectif ne donne pas accès à la location, sans les

renvoyer vers une offre commerciale individuelle. La mesure est minimale mais claire dans son intention : clarifier les droits sans les instrumentaliser commercialement.

Le système de rotation et la logique d'une offre vivante

L'un des traits caractéristiques de Tënk réside dans son système de rotation des films. Depuis l'année dernière, chaque film reste présent sur la plateforme au minimum quatre mois, contre deux mois auparavant, et certains titres y demeurent une année entière. Ce mécanisme permet de maintenir simultanément environ une centaine de films disponibles, avec une vingtaine de nouvelles entrées chaque mois. La plateforme n'est donc pas figée : elle propose une offre en mouvement constant, qui favorise la découverte et renouvelle l'intérêt régulier des usagers.

Ce fonctionnement a des implications directes pour les médiathèques : l'offre ne peut pas être assimilée à un fonds stable sur lequel on communique une fois pour toutes. Elle exige une attention régulière, une mise à jour des recommandations, et une agilité dans la médiation. C'est à la fois ce qui la rend vivante et ce qui complexifie son animation pour les équipes.

L'intégration technique : une question centrale pour l'avenir

L'accès par le portail, étape actuelle

Tënk est déjà intégrée dans les portails de plusieurs grands établissements, en particulier à Marseille et à Lyon, où un lien direct permet d'y accéder depuis l'interface documentaire de la bibliothèque, dans l'espace consacré aux ressources numériques. Ce modèle d'intégration, comparable à celui d'autres plateformes comme la Médiathèque numérique ou Les Yeux doc, constitue l'étape actuelle vers laquelle Tënk tend pour l'ensemble de ses partenaires collectifs.

Le moissonnage : un chantier prioritaire à court terme

La question du moissonnage — c'est-à-dire la possibilité de faire remonter les films de Tënk dans les catalogues et outils de recherche des portails de bibliothèques — est venue naturellement dans l'échange, notamment à l'initiative de la représentante de la bibliothèque universitaire de Paris 8. Frédéric Blacher a confirmé qu'il s'agissait d'une demande croissante de la part des structures, et que ce chantier est bien en cours.

L'enjeu est de permettre à un usager de rechercher un titre ou un mot-clé depuis le portail de son établissement et de trouver directement la fiche film correspondante dans Tënk, sans avoir à entrer au préalable sur la plateforme pour y effectuer une recherche. Ce n'est pas encore possible aujourd'hui, mais Tënk ambitionne de proposer des éléments concrets dès l'été 2026 et une fonctionnalité stabilisée à la rentrée, avec une mise en œuvre pleine et entière pour 2027.

Ce développement est pensé par Tënk non seulement comme un service technique rendu aux bibliothèques, mais comme un levier pour la visibilité et l'usage des films, condition de la médiation elle-même.

Une offre longue durée pour répondre aux logiques de collection

En complément du flux tournant, Tënk a développé en partenariat avec ADAVDigital une offre de films disponibles à long terme, sur une durée de cinq ans. Ce dispositif repose sur un corpus d'environ 250 films, proposés par packs de 6 titres (avec possibilité de monter en 12 ou 18), selon une tarification indexée sur le potentiel d'utilisateurs de l'établissement, comme pour l'accès général à Tënk.

Cette formule est présentée par Frédéric Blacher comme un premier pas vers une logique plus proche des pratiques documentaires des bibliothèques : permettre aux bibliothécaires de constituer une mini-collection stable, inscrite dans leur politique documentaire, plutôt que de dépendre uniquement d'une offre en rotation. Elle représente aussi une première forme de personnalisation donnée aux établissements : le choix de six films dans un corpus défini, c'est déjà exercer une forme de curation propre. L'offre est strictement optionnelle et ne conditionne pas l'accès à Tënk.

Positionnement dans l'écosystème : fidélisation, reconnaissance institutionnelle et perspective de mutualisation

Des désaffections liées au contexte, non à l'offre

Interrogé sur les éventuels désabonnements, Frédéric Blacher distingue clairement plusieurs types de situations. Certains cas résultent d'un effet de substitution interne au sein d'un grand réseau de lecture publique : l'entrée d'une bibliothèque de grande ville dans Tënk peut rendre inutile l'abonnement d'un établissement plus petit du même territoire, qui considère que son public peut accéder à la ressource par ailleurs. D'autres cas concernent des coupes budgétaires dans l'enseignement supérieur, qui ont contraint certains établissements à interrompre leur abonnement faute de moyens, et non par insatisfaction de l'offre.

À la question sous-jacente — est-ce que les usagers utilisent suffisamment Tënk pour justifier l'abonnement ? — Frédéric Blacher y répond en recentrant le débat : la valorisation d'une ressource comme Tënk dans une médiathèque s'inscrit dans le temps long. L'ancrage du cinéma documentaire de création dans les usages ne se construit pas en un an, et une logique d'évaluation court-termiste à partir du seul taux d'usage ne rend pas compte de ce que Tënk cherche à installer.

Une validation institutionnelle en cours de consolidation

Tënk a récemment été acceptée dans le catalogue national des ressources numériques référencées par la Bpi, après évaluation par le comité compétent. Cette reconnaissance est présentée comme une forme de validation par la profession des solutions techniques, de la tarification et de la pertinence de Tënk pour les bibliothèques publiques.

Par ailleurs, Tënk est membre du consortium Couperin depuis 2025, ce qui lui permet d'être visible annuellement auprès de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Ces deux ancrages institutionnels — Bpi et Couperin — constituent des éléments structurants de la crédibilité de la plateforme dans l'environnement des bibliothèques.

Une réflexion ouverte sur la mutualisation avec d'autres plateformes

L'audition a également abordé la question, récurrente dans les groupes de travail, d'une possible plateforme commune ou d'une mutualisation de l'offre entre plateformes spécialisées. Frédéric Blacher confirme que Tënk y réfléchit activement et que des discussions avec d'autres plateformes de taille comparable sont envisagées à partir d'avril 2026. La logique serait celle de la complémentarité : fiction, courts métrages, programmations jeunesse, sans dériver vers des bouquets artificiels où les contenus ne dialoguent pas entre eux.

L'horizon envisagé pour une forme structurée est 2027 dans le meilleur des cas. Tënk entend rester dans une cohérence de taille et d'esprit avec ses partenaires potentiels, en valorisant la diversité de l'offre indépendante plutôt qu'en cherchant à concurrencer les grands groupes. Cette perspective répond directement à une attente exprimée dans les groupes de travail : rendre l'offre audiovisuelle

en médiathèque plus lisible et plus facilement activable pour les établissements, sans multiplier les contrats disparates.

Les projections publiques : une extension possible, pas une priorité actuelle

La question des droits de projection, souvent soulevée dans les groupes de travail a été abordée. Frédéric Blacher précise que Tënk ne se positionne pas comme un prestataire de droits de projection : les droits sont négociés au cas par cas pour chaque film, et la plateforme n'est pas en mesure de proposer une solution standardisée dans ce domaine. Pour des besoins de projection, elle oriente les établissements vers ADAV.

Des expérimentations ponctuelles existent toutefois, à l'image de l'opération « Regard coopératif » — menée avec d'autres coopératives autour de cinq documentaires sur la coopération, qui a généré une centaine de projections publiques, bien au-delà des attentes initiales. Une opération similaire est prévue à l'occasion des dix ans de Tënk, avec cinq films soutenus par la plateforme mis à disposition pour des projections collectives, y compris dans les structures de l'offre collective. Ces initiatives sont des bonus, présentés comme des extensions éditorialement motivées, mais pas comme un service régulier.

Sur la question notamment du Mois du film documentaire, Frédéric Blacher adopte une position singulière : Tënk est présente 52 semaines par an, et c'est précisément ce qui fait sa mission. La concentrer sur un mois spécifique serait en contradiction avec ce que Tënk cherche à construire : une pratique durable du documentaire de création dans le temps long, pas une mobilisation événementielle.

2. Curation et éditorialisation

Une programmation humaine comme principe fondateur

Un comité de programmation sans algorithme

Tënk revendique une programmation entièrement humaine, sans recours à des algorithmes de recommandation. La sélection des films est assurée par un comité d'une quinzaine de personnes extérieures à la structure : programmeurs de festivals, chargés de diffusion, enseignants, spécialistes du documentaire. Ces membres proposent des programmations qui sont ensuite intégrées dans une grille éditorialisante. Cette composition — délibérément plurielle et ancrée dans différentes pratiques professionnelles du documentaire — est présentée comme une garantie de diversité et de renouvellement des regards.

Le comité est lui-même soumis à une rotation partielle, avec le renouvellement de deux à trois membres par an. Ce renouvellement est pensé comme un outil de régulation éditoriale : il permet à la programmation d'évoluer en même temps que la plateforme, sans rigidifier les choix dans des habitudes installées.

L'accompagnement de chaque œuvre, principe de base de l'éditorialisation

Chaque film présent sur Tënk est systématiquement accompagné d'un appareil éditorial : texte de présentation, bande-annonce, présentation du ou de la réalisatrice, informations contextuelles. Aucun film n'est proposé sans cette mise en contexte.

Les liens entre films sont également travaillés : les rapprochements thématiques, formels ou géographiques sont mis en évidence pour guider la navigation et favoriser la découverte.

La programmation est organisée selon plusieurs logiques simultanées : thématiques, cartes blanches données à des personnalités invitées, et mise en avant unitaire de films pour leur valeur propre, qu'elle soit patrimoniale ou très contemporaine. Tënk développe de plus en plus des supports complémentaires aux textes pour enrichir la présentation des œuvres, sans que cette évolution soit précisée dans les échanges.

Le soutien à la création comme dimension éditoriale à part entière

Tënk n'est pas uniquement un espace de diffusion : c'est aussi un acteur de la production documentaire. La plateforme mène des appels à projets en partenariat avec des institutions culturelles et territoriales — le département de l'Ardèche, Périphérie, et d'autres — qui permettent de soutenir des projets de films en amont de leur réalisation. Ce soutien prend plusieurs formes : un droit de diffusion garanti sur Tënk (ce qui protège aussi la posture de production face aux autres médias), une participation financière en numéraire, et l'accès aux studios de post-production de Tënk en Ardèche (montage, étalonnage, mixage).

Ce modèle de pré-achat est structurellement important : les films ainsi soutenus sont des exclusivités de Tënk, au moins pendant la durée de la diffusion. C'est l'un des rares cas où Tënk dispose d'une exclusivité réelle. De manière générale, la plateforme n'est pas en situation de négocier l'exclusivité de l'ensemble de ses films : ce sont les qualités spécifiques du documentaire de création qui font que Tënk est souvent la seule à les proposer, non une clause contractuelle systématique.

Les outils de médiation à destination des professionnels des bibliothèques

Des newsletters à deux niveaux

Au-delà de l'éditorialisation interne à la plateforme, Tënk développe plusieurs outils de communication orientés vers les professionnels. Un éditorial hebdomadaire, ouvert à tous les abonnés de la newsletter, propose un éclairage régulier sur les films en programmation. Pour l'offre collective spécifiquement, une newsletter bimensuelle est envoyée à environ 150 à 180 prescripteurs — les intermédiaires dans les établissements, pour nous les bibliothécaires — avec des informations orientées vers leurs pratiques professionnelles et, en cours de développement, des contenus spécifiques au secteur bibliothèque.

Cette différenciation entre une communication grand public et une communication professionnelle est significative : elle témoigne d'une volonté de prendre en compte la spécificité du rôle des bibliothécaires comme prescripteurs, et non simplement comme utilisateurs.

Off Tënk : un espace éditorial élargi

Tënk est en train de renforcer son dispositif de communication en dehors de la plateforme via un deuxième site, anciennement appelé « blog de Tënk », désormais renommé « Off Tënk ». Ce site documente la vie de Tënk au-delà du catalogue : son fonctionnement coopératif, son soutien à la création, ses studios, ses actions avec les centres sociaux via la Fédération des centres sociaux, et à partir d'avril 2026 davantage de visibilité pour l'offre collective. Ce développement est pensé comme un outil supplémentaire d'ancrage de Tënk dans les pratiques professionnelles des établissements partenaires.

Les limites actuelles de la personnalisation et les perspectives ouvertes

Une personnalisation encore peu développée pour les professionnels

La question de la personnalisation des interfaces ou de la curation par les professionnels de bibliothèques est posée directement dans les échanges, faisant écho à une frustration documentée dans les groupes de travail : certains bibliothécaires peinent à adapter Tënk à leur propre contexte, à y injecter leur sélection ou à la valoriser dans leurs propres interfaces. Frédéric Blacher reconnaît sans détour que cette dimension n'est pas encore atteinte, mais qu'elle constitue une direction clairement identifiée.

L'explication tient en partie à une logique de priorités : les efforts techniques des deux dernières années ont d'abord été consacrés à l'autonomisation des modes d'accès, aux statistiques et au moissonnage. La personnalisation éditoriale est la prochaine étape, mais elle n'est pas encore planifiée avec précision. Frédéric Blacher privilégie une construction progressive et concertée, plutôt qu'une solution clé en main imposée de l'extérieur.

L'intégration des bibliothécaires dans la programmation : une voie ouverte, pas automatique

La question de l'association de bibliothécaires spécialisés au comité de programmation de Tënk a été explicitement posée. Frédéric Blacher répond qu'il n'y a aucune opposition de principe : les profils de bibliothécaires spécialisés dans le documentaire pourraient tout à fait correspondre à ce que Tënk recherche. Mais la décision appartient au pôle éditorial et de programmation, et les candidatures seront évaluées selon les mêmes critères que pour n'importe quel autre membre du comité, sans passe-droit institutionnel.

La posture attendue n'est pas celle d'un représentant des bibliothèques, mais d'un expert de la discipline : quelqu'un dont le regard sur le documentaire de création est véritablement formé et singulier.

Un partenariat avec d'autres médias pour élargir la visibilité du documentaire

Tënk développe également plusieurs formes de partenariats avec des médias et dispositifs extérieurs pour élargir la visibilité du cinéma documentaire de création. Le partenariat avec Mediapart permet à un film d'être proposé en accès libre une fois par mois, en parallèle de sa diffusion sur Tënk, créant ainsi un croisement de publics. Le dispositif « Ma classe au cinéma » du CNC a également choisi Tënk (ainsi que Brefcinéma, pour le court-métrage) pour enrichir l'offre documentaire proposée aux enseignants. Le dispositif « Oh my doc », orienté vers la salle, constitue un autre terrain de complémentarité.

Ces partenariats illustrent une stratégie de diffusion multicanale, cohérente avec la mission que Tënk se donne : que le cinéma documentaire de création occupe une place plus importante dans les usages, quel que soit le vecteur. Pour les bibliothèques, cet écosystème de partenariats constitue un argument supplémentaire pour s'appuyer sur Tënk comme outil de valorisation du documentaire : la plateforme ne vit pas en vase clos, mais en articulation avec d'autres médiateurs culturels.

Des statistiques d'usage : un chantier à préciser

Frédéric Blacher mentionne en passant la question des statistiques, en indiquant qu'il pourrait y revenir. Ce point n'a pas fait l'objet d'un développement spécifique dans l'échange, mais il constitue un enjeu important pour les établissements : la capacité à mesurer l'usage de la ressource est une condition de son évaluation et de sa valorisation en interne. Il s'agit d'un point à approfondir dans les échanges ultérieurs.